

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23087</p>
---	---	--

**SEANCE du : 22 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 mai 2023.

### ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sandra CAILTON	Constance MACKOW	Anne ROUX
Bruno BODIN	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX

### POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Etienne HUCAULT – pouvoir à Arnaud PRINTEMPS	Alain ROBIN – pouvoir à Jean-François MOREAU	Pascal GABLY – pouvoir à Pierre BUREAU
Philippe ROBIN – pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	Stéphanie FILLON – pouvoir à Emmanuelle MENARD	Marie JARRY – pouvoir à Yannick CHARRIER
Thierry BAUDOIN – pouvoir à Bruno COTHOUIS	Pierre MORIN – pouvoir à Florence BAZZOLI	Jamel CHENIOUR

**Secrétaire de séance :** Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



### Commune déléguée de Chambrouet : acquisition d'un terrain au Grand Villeneuve

Dans le but de rendre accessible la circulation des véhicules agricoles et camions de livraison sur la voie communale n° 5 au lieu-dit le Grand Villeneuve sur la commune déléguée de Chambrouet, il convient d'acquérir une partie d'un terrain appartenant à M. et Mme KHALIFAT Ferid

En effet M. et Mme KHALIFAT Ferid ont acheté ce bien récemment et souhaitaient clôturer leur propriété. Un rendez-vous a eu lieu sur place avec un géomètre pour délimiter une partie permettant d'élargir la voie communale n° 5.

Il s'agit donc d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée 065B 0548 qui borde l'angle de la rue de la sapinière pour une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition se fera pour UN EURO et la commune prendra en charge les frais de bornage et les frais d'acte notarié. M. et Mme KHALIFAT Ferid ont donné leur accord écrit le 18/04/2023.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACQUERIR** environ 50 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée 065B 0548 appartenant à M. KHALIFAT Ferid au prix de UN EURO
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230525-DG\_DEL\_2023\_087-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023